

MONTUPET S.A.

Société anonyme au capital de 17 440 440,48 euros
Siège social : 202, quai de Clichy - 92110 CLICHY
RCS Nanterre 542 050 794 (80 B 417)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2008

N.B. IMPORTANT : avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités 1-2-3 offertes, veuillez prendre connaissance des instructions au verso.

Choisissez 1 ou 2 ou 3. Si vous choisissez 2 ou 3, vous devez cocher la case correspondante **-N'OMETTEZ PAS DE VOUS IDENTIFIER EN COMPLETANT LE N° 4**

<input type="checkbox"/> 1	Je donne pouvoir au Président et l'autorise à voter en mon nom Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3
----------------------------	---

<input type="checkbox"/> 2	VOTE PAR CORRESPONDANCE				
Je vote oui aux projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'exception de ceux que je signale en rayant comme ceci X la case correspondante et pour lesquels je vote non ou je m'abstiens ce qui équivaut à voter non,					
1	2	3	4		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	6	7	8	9	—
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dater et signer en bas					

Si des amendements ou résolutions nouveaux étaient proposés à l'Assemblée *	
. Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom	<input type="checkbox"/>
. Je m'abstiens	<input type="checkbox"/>
. Je donne procuration à..... pour voter en mon nom	<input type="checkbox"/>
* cocher la case correspondante à votre choix	

<input type="checkbox"/> 3	POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
Je donne pouvoir à	
pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus	
dater et signer	

<input type="checkbox"/> 4	IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE
Nom ou raison sociale et adresse complète	
TITULAIRE DE	
Actions nominatives	
Actions au porteur (joindre l'attestation de participation délivrée par l'établissement financier qui tient votre compte de titres)	

DATE ET SIGNATURE

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le 25 juin 2008 dans les bureaux de la société.

UTILISATION DU FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

Important : A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire peut retourner le formulaire joint en utilisant l'une des trois possibilités :

- 1 Donner pouvoir au Président (dater et signer au recto sans remplir 2 ni 3)
 2 Voter par correspondance (cocher la case suivante n° 2)
 3 Donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case suivant le n° 3)

Quelle que soit la possibilité retenue, la signature de l'actionnaire est indispensable.

(1) le signataire est prié de compléter dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie,) prénom usuel et adresse et s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse du siège social et les noms et qualité du signataire,

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (ex: un administrateur légal ou propriétaire, tuteur, etc...) il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

POUVOIR AU PRESIDENT 1 OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE 3

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

VOTE PAR CORRESPONDANCE 2

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée dans les conditions de délai fixées par décret.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n° 2 du formulaire.

Pour les projets de résolution proposés ou agréés par le Conseil d'Administration :
- soit voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne rayant aucune case.
- soit voter "non" ou vous abstenir sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions en les rayant individuellement ce qui équivaut selon la réglementation à voter non).

En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'Assemblée, nous vous demandons d'opter entre trois solutions (pouvoir au Président, abstention ou pouvoir à une personne dénommée).

Vous exprimez votre choix en rayant comme ceci X la case correspondante à celui-ci.